
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 15 janvier 2026 à 9 h
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

PRÉSENCES :

Jean François LALONDE, Maire d'arrondissement
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault
Elvira CARHUALLANQUI, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

ABSENCES :

Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice d'arrondissement
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire
Monsieur Steve THELLEND, Chef de division des ressources financières, matérielles et informationnelles
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire-rechercheur

10.01 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 9 h 10.

CA26 14 0001

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

10.03 - Période de questions du public

À 9 h 11, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

À 9 h 12, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0002

Autoriser une affectation maximale au budget discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2026.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale au budget discrétionnaire des élus de 62 500 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, afin de répondre aux demandes ponctuelles d'aide financière aux organismes à but non lucratif présents dans les différents districts de l'arrondissement pour l'année 2026.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1259574010

CA26 14 0003

Autoriser une affectation de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités liées à la santé et la sécurité au travail, permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser une affectation d'un montant de 25 000 \$ en provenance du surplus de gestion affecté - SST de l'arrondissement afin d'investir dans diverses activités de prévention liées à la santé et sécurité et permettre de réaliser des économies et de poursuivre l'amélioration du bilan relatif aux accidents de travail dans l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1259574011

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA26 14 0004

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments » a été donné par le conseil d'arrondissement le 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA25-14009 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre du 5 au 9 janvier 2026, par avis public sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 23 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 5 au 9 janvier 2026, aucun citoyen n'a signé le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA25-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 420 562 \$ pour financer la réalisation du programme de protection des bâtiments », pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 85 761;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 8 587;
3. que le nombre de demandes faites est de 0;
4. que le Règlement RCA25-14009 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1259574007

CA26 14 0005

Dépôt du certificat des résultats du registre pour le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson ».

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et dépôt du projet de Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson » a été donné par le conseil d'arrondissement le 25 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que le Règlement RCA25-14010 a été adopté par le conseil lors de sa séance du 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'avis fut donné aux personnes habiles à voter de la tenue d'un registre du 5 au 9 janvier 2026, par avis public sur le site Internet et au Bureau Accès Montréal de l'arrondissement le 23 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que suite à la tenue du registre du 5 au 9 janvier 2026, aucun citoyen n'a signé le registre;

CONSIDÉRANT l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (R.L.R.Q., chapitre E-2.2);

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prendre acte du dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats de la tenue du registre des personnes habiles à voter sur le Règlement RCA25-14010 intitulé « Règlement autorisant un

emprunt de 6 188 000 \$ pour financer la réalisation du programme de la construction de la nouvelle bibliothèque Caroline-Dawson », pour l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension :

1. que le nombre de personnes habiles à voter était de 85 761;
2. que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 8 587;
3. que le nombre de demandes faites est de 0;
4. que le Règlement RCA25-14010 est par conséquent réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
5. qu'un scrutin référendaire ne doit pas être tenu en ce qui a trait à l'approbation de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1259574008

CA26 14 0006

Approuver, conformément au Règlement sur les PIIA de l'arrondissement (RCA23-14001), les plans visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7357, rue de Lanaudière.

Il est proposé par Jean François LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA23-14001), les deux séries de plans datés du 19 décembre 2025, préparés par Barbara Anctil architecte, et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 23 décembre 2025, visant l'agrandissement du bâtiment situé au 7357, rue de Lanaudière.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1257761018

70.01 - Levée de la séance

La séance est levée à 9 h 15.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Jean François LALONDE
Maire d'arrondissement

Lyne DESLAURIERS
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2026.